

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 16 octobre 2017

Exercice de sécurité civile Barrage de Monteynard

Le mercredi 18 octobre 2017, un exercice de sécurité civile est organisé au barrage de Monteynard.

Il s'agira de tester les procédures de la chaîne d'alerte prévues dans le Plan Particulier d'Intervention ainsi que la coordination des différents services et la remontée des informations entre l'ensemble des acteurs. **Cet exercice ne comportera pas de déploiement sur le terrain, à l'exception de quelques véhicules des forces de sécurité intérieure.** Les sirènes d'alerte du barrage ne seront pas activées. Les mesures de protection des populations seront simulées, **aucune action n'est donc attendue du public.**

Le département de l'Isère comporte 7 barrages majeurs dont le barrage de Monteynard. Situé à 25 km au sud de l'agglomération grenobloise, il est exploité par EDF et produit, en moyenne, 490 millions de kWh grâce à une retenue d'eau de 276 millions de m³.

La préfecture de l'Isère a élaboré en 2006 le PPI du barrage de Monteynard en collaboration avec les élus, les associations, EDF et les services de l'État. Ce plan de secours aborde les points suivants : les principales caractéristiques de l'ouvrage, les caractéristiques et la portée de l'onde de submersion, la délimitation des zonages, l'approche opérationnelle et les modalités de l'alerte. Le PPI a fait l'objet d'un précédent exercice en 2014.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38